

Évasion minéralogique, où en est-on ?

Ivan Godat (Verts)

La problématique des véhicules stationnés dans le Jura mais immatriculés dans d'autres cantons est connue de longue date^[1]. En 2007 déjà, le débat agite le Parlement jurassien avec deux questions écrites déposées par les groupes PDC et PLR. La réponse du Gouvernement indique que plusieurs dizaines de véhicules stationnés dans le canton du Jura sont en réalité immatriculés dans le canton du Valais et que dans un certain nombre de cas les détenteurs de ces véhicules ont signé de fausses déclarations s'agissant du lieu de stationnement de leur véhicule. Le débat porte également sur la taxe sur les véhicules jurassienne, jugée trop élevée en comparaison avec les autres cantons, ce qui inciterait certains détenteurs de véhicules à les immatriculer sous des cieux plus cléments.

En juin 2017, preuve que le problème n'a pas disparu, l'Office des véhicules et la Police cantonale ont rappelé, par un communiqué, les règles en la matière et ont invité les communes à rendre attentifs leurs habitants à l'obligation d'immatriculer en plaques jurassiennes les véhicules stationnant sur leur territoire.

La problématique n'est pas propre au canton du Jura, les autorités vaudoises ont mis en place en 2021 une procédure d'annonce simplifiée pour lutter contre les immatriculations frauduleuses. Le canton de Genève rappelle également sur sa page Internet les règles en vigueur et les contraventions auxquelles s'exposent les contrevenants.

Dans le canton du Jura, cette pratique semble toujours avoir cours, malgré l'entrée en vigueur de la nouvelle taxe véhicule qui a sensiblement rapproché de la moyenne suisse le montant de la taxe jurassienne.

Aussi, nous souhaitons poser au Gouvernement les questions suivantes :

- 1. Des chiffres existent-ils concernant les infractions à l'article 77 de l'ordonnance fédérale réglant l'admission à la circulation routière ? Autrement dit, combien de véhicules stationnés régulièrement dans le Jura sont immatriculés dans d'autres cantons ?**
- 2. Quelles mesures le Canton prend-il pour lutter contre les immatriculations frauduleuses ?**
- 3. Des échanges d'information réguliers ont-ils lieu entre l'Office des véhicules et les offices des véhicules des cantons particulièrement concernés (ex : Valais) pour déceler d'éventuelles immatriculations frauduleuses ?**
- 4. Le Canton envisage-t-il, à l'instar du canton de Vaud, de mettre en place une procédure d'annonce simplifiée pour lutter contre les immatriculations frauduleuses ?**

Nous remercions par avance le Gouvernement pour ses réponses.

[1] Pour rappel, un véhicule doit être immatriculé dans le canton où il est généralement garé durant la nuit (article 77 de l'ordonnance fédérale réglant l'admission à la circulation routière)

Ivan Godat (Verts)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
- Anita Kradolfer (Verts)
- Liza Crétin-Schumacher (CS-POP)
- Céline Blaser (Verts)
- Vincent Schmitt (Verts)

Intervention déposée officiellement le 30 juin 2025